

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 21 septembre 2023</b> Par suite d'une convocation en date du 12 septembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 21 septembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 <b>Délibération n° 34_2023</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents excusés : Yanis ETHEVE, Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à Sébastien REY-GORREZ), Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Jacques VUICHARD</p> <p>Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

**Objet : FINANCES : PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

La commune a été informée par la DDFIP de la généralisation d'un nouveau référentiel budgétaire et comptable, le référentiel M57, au 01/01/2024. Sa particularité est de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales avec des règles comptables assouplies.

Vu l'engagement de la commune à passer à la nomenclature M57 au 01/01/2024,

Vu l'avis du 04/08/2023 du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'adopter la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

